



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 314-4 AUTORISANT LE FONDS DE ROULEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE Lors de la séance ordinaire du 18 août 2025, le conseil a adopté le Règlement n° 314-4 autorisant le fonds de roulement ;

QUE Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 19^e jour du mois d'août 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 19^e jour du mois d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois d'août 2025.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier